

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Etaient excusés : M. Landragin Jean-Louis a donné pouvoir à M. Mériaux Philippe et M. Delagrange a donné pouvoir à M. Cattarin Pierre.

Était absent et non excusé : Mme Beurrier Kathy

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

M. MERIAUX demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) et la prise d'une délibération à ce sujet, les membres présents acceptent.

M ;

## **I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 30 juin dernier, il est fait deux remarques :

- 1) Plusieurs conseillers demandent que le compte-rendu soit plus rapidement rédigé et transmis.
- 2) M. Mauvezin Frédéric demande que sur toute la longueur de la rue de Fismes une bande de terrain soit intégré dès maintenant en zone réservée dans le cadre du prochain PLU afin de prévoir l'élargissement de cette voirie ;.

N'ayant pas d'autres remarques à formuler le compte rendu adopté à l'unanimité

## **II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS**

1. Réunion de PLU le 7 septembre dernier : le groupe a travaillé sur le contenu des zones UB, UA, UE et a commencé la zone UX. Une prochaine réunion aura lieu le 19 octobre.
2. M. Mériaux a participé à une réunion du groupe de travail voirie du pôle territoriale et confirme au conseil que les travaux de voirie de la rue du vieux château est bien inscrit sur la programmation de travaux pour le second semestre de 2018. Les travaux de la rue de vendières seront réalisés à la suite début 2019.
3. M. le Maire demande au conseil de réfléchir aux prochains travaux de voirie dans la commune afin de prévoir ce projet et de demander à la CU du Grand Reims de l'inscrire dans ces prévisions.
4. M. Mériaux informe le conseil d'un prochain rendez-vous avec le Syndicat des eaux de Fismes le 27 septembre prochain pour la réfection du réseau d'eau du chemin des patrouilles. La commune sera également représentée par M. Dessoye Claude et tout volontaire qui le désire. Le rendez-vous se fera sur place.

### **III – DELIBERATION POUR CHANGEMENT DE CONTRAT INFORMATIQUE.**

M. Mériaux informe le conseil que le contrat informatique avec la Société JVS est à renouveler début Octobre et cette société nous a transmis sa proposition.

Il a donc consulté une autre entreprise « COSOLUCE » qui nous a transmis également sa proposition sachant que les deux entreprises incluait le stockage sur un CLOUD de nos données.

Deux possibilités au choix :

- La commune de Courlandon renouvelle son contrat seul
- Mutualisation du contrat avec les communes de Bouvancourt, Hourges, Unchair et Vandeuil.
- 

Après avoir eu toutes les informations nécessaires, le conseil municipal décide de retenir la société JVS que ce soit seule ou en mutualisation

### **IV – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ET DELIBERATION**

M. Mériaux informe que le CLECT s’est réuni le 20 septembre et l’ordre du jour était le suivant :

1) Définition des attributions de compensations liées au transfert de la compétence « Service incendie et de secours ».

2) Prise en compte d’ajustement divers liées notamment aux rôles complémentaires reçus depuis le 01 janvier 2017 et à la mise à disposition de services dans le cadre de la compétence « Voirie » pour les communes de Fismes, Witry-les-Reims et Tinquieux.

Le rapport est commenté par M. le maire, certaines précisions sont demandées et les réponses sont données.

Le conseil municipal adopte à l’unanimité ce rapport et autorise M. le Maire à transmettre la délibération correspondante.

### **V – INDEMNITES POUR LE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE FISMES**

Le Maire informe l’assemblée qu’un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d’attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs municipaux assurant des prestations de conseils et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il précise que Monsieur BERGE Benoit, receveur municipal, a accepté d’effectuer des conseils en matière budgétaire, financière et comptable.

Il ajoute que l’indemnité dont il propose l’octroi présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d’accorder à Monsieur BERGE Benoit, une indemnité égale à 100 % autorisé par l’art. 4 de l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

### **VI – ASSAINISSEMENT EAUX USEES : PROPOSITION DU SCHEMA DIRECTEUR PHASE 3**

M. le Maire commente le document « Schéma directeur phase 3 » et présente les plans communiqués par la Société AMODIAG ;

Le conseil municipal adopte à l’unanimité le choix de l’assainissement collectif.

Il faut toutefois rappeler que ce choix nous a été imposé. En effet il n'était pas possible pour notre commune de choisir l'assainissement individuel car nous n'aurions reçu aucune subvention. Le conseil municipal refuse le projet d'une sous station commune avec la commune de Magneux. Sur le plan fourni par la Société Amodiag, l'emplacement de l'unité de traitement est à revoir car il se situe dans la zone prochainement urbanisable de notre commune. Le conseil municipal adopte donc à l'unanimité ce schéma directeur avec les restrictions citées ci-dessus et autorise M. le Maire à transmettre la délibération correspondante.

## **VII-ACHAT TONDEUSE AUTOPORTE ET DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

M. Mériaux a étudié le projet d'achat d'une tondeuse autoportée et précise aux conseillers présents les raisons de cet investissement (gains de temps pour l'employé communal, et moins de pénibilité au travail).

Toutefois un certain nombre de conseillers demandent la nécessité d'un tel investissement pour la commune. Une discussion est engagée, des précisions sont apportées notamment sur l'obligation d'avoir un matériel homologué (immatriculation et assurance) car il circulerait sur la voirie communale.

M. le maire précise le coût prévisible de cette tondeuse de 8800 € HT à 9700 € HT suivant les devis.

Un vote est proposé et ce projet est refusé par 6 voix contre 4.

## **VIII- QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Projet d'aménagement du carrefour rue du moulin, rue ST LAURENT et rue du dragonnet : M.le maire ne retrouve pas le document et propose aux conseillers de leur distribuer dans les prochains jours un exemplaire de ce projet afin d'obtenir leur réaction.
- 2) M. Mériaux informe qu'il a eu un contact pour l'installation d'un marchand ambulant de pizza. Il lui a communiqué son autorisation et il s'installerait le mercredi après-midi. Il doit toutefois nous confirmer sa venue début octobre.
- 3) M.le Maire informe le conseil que des travaux seront fait les 18 et 19 octobre prochain sur le passage à niveau et que l'accès à la RN30 ainsi que l'accès à Courlandon sera impossible ces deux journées.
- 4) Des devis seront demandés pour la mise en place de coussin berlinois à deux endroits (soit 4 coussins) dans la rue Nicolas de Fougères.
- 5) Monsieur Cattarin signale des écoulements de boues provenant du chemin de Glennes. Messieurs Prévost Jean-Pierre et Laurent s'engagent à réaliser un ouvrage de déviation des eaux vers le fossé existant
- 6) Monsieur Meriaux revient sur l'entretien des chemins. Monsieur Laurent Prévost s'était engagé à le réaliser lors d'un précédent conseil. Il confirme sa réalisation très prochainement.
- 7) Un affaissement de voirie rue du Moulin a été constaté avec une accumulation d'eau lors de pluie. Un courrier sera envoyé au CIP Nord pour les informer de ce problème.

La séance est levée à 21 H

AUDITEUR LIBRE : Mme SAVARY Aline.